

**CONTOURS D'UN
ACCORD DE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

BART DE WEVER, INFORMATEUR

Bruxelles, 25 juin 2014

Sire,

Le 27 mai, vous m'avez confié une mission d'information en vue de la formation d'un nouveau gouvernement fédéral. Vous en avez décrit la portée dans les termes suivants : « *une mission d'information visant à examiner les conditions dans lesquelles un gouvernement peut être formé rapidement* ».

Compte tenu de votre souhait de voir un gouvernement se former rapidement, je me suis, dans le cadre de ma mission, essentiellement entretenu avec les représentants des principaux partis politiques. Depuis le mercredi 28 mai, j'ai notamment eu des entretiens avec Elio Di Rupo et Paul Magnette (PS), Charles Michel (MR), Wouter Beke et Kris Peeters (CD&V), Gwendolyn Rutten (Open Vld), Bruno Tobback (sp.a), Benoît Lutgen (cdH), Wouter Van Besien (Groen), Olivier Deleuze et Emily Hoyos (Ecolo), Gerolf Annemans (VB), Peter Mertens et David Pestieau (PVDA-PTB), Olivier Maingain (FDF), Mischaël Modrikamen (PP) et Ben Weyts (N-VA).

J'ai également pris contact avec les administrations et institutions suivantes, en vue d'examiner quels étaient de leur point de vue les défis et objectifs prioritaires pour le nouveau gouvernement : Banque nationale de Belgique (BNB); Bureau fédéral du Plan ; SPF Sécurité sociale ; SPF Emploi, Travail et Concertation sociale ; SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement ; SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Économie Sociale et Politique des Grandes Villes ; SPF Finances ; SPF Budget et Contrôle de la Gestion ; SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie ; SPP Politique scientifique ; SPF Intérieur ; SPF Justice ; SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement ; Ministère de la Défense ; SPF Technologie de l'Information et de la Communication (Fedict) ; SPF Mobilité et Transports ; SPF Personnel et Organisation ; Office national de sécurité sociale ; Office national de l'emploi ; Office national des Pensions ; Service d'information et de recherche sociale ; Banque Carrefour de la Sécurité Sociale ; Institut national d'assurance maladie-invalidité ; Institut national d'assurances sociales pour travailleurs indépendants ; Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés ; Service des Pensions du Secteur Public ; Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire ; Agence fédérale des médicaments et des produits de santé ; Police fédérale ; Fedasil ; Belgacom ; Régie des Bâtiments.

Le rapport de mes activités que je vous présente commence par une description succincte de la situation socio-économique de notre pays. Suivent ensuite les récentes recommandations européennes et les thèmes essentiels qui, selon moi, peuvent constituer la base de la politique du gouvernement fédéral de relance socio-économique à constituer. Dans une dernière partie, je tire quelques conclusions personnelles.

Bart De Wever
Informateur

Situation socio-économique et perspectives

Près de six ans après l'éclatement de la crise bancaire et de la crise économique qui en a découlé, leurs conséquences sont encore visibles et perceptibles pour l'économie réelle.

Comme dans d'autres pays européens, l'activité économique en Belgique s'est également accélérée à partir du deuxième trimestre de 2013. Mais, comme l'indique la Banque nationale dans son rapport annuel, l'économie n'avait progressé que de 0,2 % à peine du fait des retombées négatives de la contraction de 2012. La reprise est demeurée trop anémique pour relancer l'emploi. Le nombre de personnes occupées a encore reflué de 11.000 unités, et le taux de chômage a atteint 8,4 % à la fin de l'année.

Même si la Belgique est l'un des rares pays de la zone euro où l'activité a retrouvé son niveau d'avant la crise, cette dernière a laissé des traces sur le potentiel de production, sur l'emploi et sur les finances publiques. En outre, poursuit la Banque nationale, les évolutions du compte courant et de la compétitivité, ainsi que la faiblesse de la croissance potentielle, présentent des signes de « *fragilité en termes de création de bien-être* ».

Ces dernières années, des réformes des pensions et du marché du travail ont été initiées et des mesures ont été adoptées afin d'accentuer la concurrence dans les industries de réseau et d'améliorer la compétitivité des entreprises. Selon la Banque nationale, les défis restent néanmoins importants, dans un contexte budgétaire difficile, et il convient de continuer à préparer l'avenir dans un contexte qui, même sans la crise, sera marqué par les défis inhérents à la mondialisation croissante, au changement climatique et, surtout, aux coûts du vieillissement. Ces derniers sont particulièrement élevés en Belgique.

Parallèlement à d'autres missions clés, comme la poursuite de la réforme de la justice et de la police, l'ajustement de la politique d'asile et de migration, et l'action visant à rendre l'administration plus efficace - au service des citoyens et des entreprises -, le Parlement élu le 25 mai et le gouvernement à former seront amenés à relever plusieurs défis colossaux. Il convient entre autres de mentionner : la maîtrise et la réduction des coûts du travail et de l'énergie et, plus généralement, la nécessité de renforcer la compétitivité dans son ensemble ; le relèvement d'un taux d'activité trop bas en permettant à davantage de personnes d'accéder à un emploi ; l'allongement de la carrière des travailleurs et des fonctionnaires, dont la durée en Belgique est significativement inférieure à celle des autres pays de l'UE ; une augmentation du pouvoir d'achat grâce à un allègement de la pression fiscale et parafiscale, surtout celle qui pèse sur le travail ; le vieillissement de la population et son impact sur le financement durable du système de pension et sur l'organisation d'un système de soins de santé plus efficace et accessible, le risque croissant de pauvreté chez les enfants, surtout dans les ménages (de plus en plus nombreux) à faible intensité de travail, et le risque élevé de pauvreté des familles monoparentales et des citoyens extracommunautaires.

Sous l'impact de la crise, les dépenses sociales ont considérablement progressé. En 2007, les dépenses de prestations sociales représentaient 25,5 % du produit intérieur brut (PIB) ; en 2013, elles atteignaient déjà 26,4 %. Le Comité d'étude sur le vieillissement décrit la viabilité du système de protection sociale. Pour la période 2012-2018, le coût budgétaire supplémentaire se monte à 0,8 % du PIB. Pour la période 2012-2060, les coûts supplémentaires totaux du vieillissement sont estimés à 5,4 % du PIB.

La pression (para)fiscale en Belgique atteint plus de 45 % du PIB, ce qui représente le deuxième taux le plus élevé de l'UE. La Belgique est en quelque sorte le champion de l'imposition du travail ; toutes les institutions internationales y voient la cause principale de notre position concurrentielle déclinante et des difficultés dans la création d'emplois au sein du secteur privé. Depuis la loi de 1996 sur la norme salariale, le handicap des coûts salariaux s'est encore accru, en dépit des mesures gouvernementales.

Ces différents éléments ont un impact négatif sur les comptes de l'État. La Belgique a approuvé un objectif budgétaire limité à un déficit structurel de -1,4% du PIB pour 2014. Cela correspond à un déficit nominal de -2,15 % du PIB. La réalité budgétaire montre toutefois que dans son dernier rapport, le comité de monitoring prévoit un déficit de 2,7 % pour 2014, alors que l'on tablait encore sur un déficit budgétaire de 2,2 % au mois d'avril. Il convient donc, cette année encore, de combler un écart structurel proche de 1,3 milliard d'euros. À partir de 2015, selon le programme de stabilité, le solde structurel devrait être amélioré de 0,7 % du PIB supplémentaire chaque année. En 2015, 5,9 milliards devront être économisés pour atteindre l'objectif budgétaire.

Selon la Banque nationale Les déficits se situeraient principalement – et en 2014 même exclusivement – au niveau du pouvoir fédéral. La sécurité sociale afficherait encore un léger surplus en 2014 (grâce au financement alternatif) mais deviendrait déficitaire à partir de 2015. Les comptes des communautés et régions clôtureraient de nouveau pratiquement en équilibre en 2014, mais afficheraient des déficits en 2015 et 2016. Ce dernier point est une conséquence directe de la sixième réforme de l'État, qui a rendu les régions et les communautés responsables d'une grande partie de l'assainissement des finances publiques.

La Banque nationale fait remarquer qu'un « *programme de consolidation très important* » de 10 milliards d'euros s'impose en vue de renouer avec un équilibre budgétaire structurel (13 milliards d'euros si le *medium-term budgetary objective* (MTO) de 0,75 % est atteint). Il appartiendra au gouvernement de se prononcer sur la trajectoire budgétaire à suivre, dans le cadre fixé par et en étroite concertation avec l'Union européenne.

À titre complémentaire, on peut renvoyer aux remarques formulées dans le numéro de juin 2014 de la Revue économique de la Banque nationale :

« À recettes inchangées, le scénario de stabilisation des dépenses nominales donnerait lieu à un surplus budgétaire nettement supérieur à l'objectif préconisé pour 2017. Pour ce faire, des mesures à rendement immédiat très élevé devraient toutefois être adoptées. Le scénario de gel des dépenses en termes réels conduirait à un équilibre budgétaire en 2017, ce qui signifie qu'il requiert des recettes supplémentaires à hauteur de 0,6 % du PIB. »

Le même article indique encore :

« L'assainissement des finances publiques en Belgique doit d'abord reposer sur un ralentissement de la croissance des dépenses primaires. Depuis le début du millénaire, ces dernières se sont en effet fortement accrues par rapport au PIB. Elles sont aussi plus élevées que dans la plupart des autres pays de la zone euro, en particulier en ce qui concerne les prestations sociales, les rémunérations du personnel des administrations publiques, ainsi que les subventions. (...)

De ce point de vue, les dépenses destinées à encourager la participation au marché du travail sont très efficaces. En effet, non seulement le travail soutient l'économie, mais il constitue également la meilleure garantie contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Quant aux dépenses d'investissement et aux dépenses en recherche et développement, pour lesquelles la Belgique n'affiche pas de bons résultats au niveau international, elles doivent être préservées au mieux,

voire, dans la mesure du possible, être stimulées en raison de leur effet bénéfique sur le potentiel de croissance.

Enfin, ces efforts doivent être complétés par des réformes des régimes de pension de nature à allonger encore la durée moyenne de la carrière. Compte tenu du retard avec lequel ces réformes portent leurs effets, il importerait de les définir et de les adopter dans les meilleurs délais. Par ailleurs, des mesures doivent également être prises en vue de garder les dépenses de santé sous contrôle. Ce n'est que de cette manière que le régime de protection sociale pourra rester adéquat et financièrement soutenable. »

Enfin, la dette publique. Après une baisse ininterrompue depuis 1993 - jusqu'à 84,2 % en 2007 - la dette a repris sa courbe ascendante à partir de 2008. D'après la BNB, le ratio d'endettement devrait, sans tenir compte de la requalification par Eurostat en cours, atteindre 101,7 % du PIB en 2014 et poursuivre son ascension en 2015, pour atteindre 101,9 % du PIB. En 2016, il devrait très légèrement se réduire, à 101,5 % du PIB.

Recommandations européennes

De plus en plus, L'Union européenne détermine dans une large mesure la politique de notre pays. Il convient donc d'évoquer les recommandations en date du 7 juin 2014 du Conseil concernant le programme national de réforme de la Belgique pour 2014 et portant avis du Conseil sur le programme de stabilité de la Belgique pour 2014

Pour la période 2014–2015, ce document recommande à notre pays d'agir en vue de :

“1. à la suite de la correction du déficit excessif, à renforcer les mesures budgétaires pour 2014, compte tenu de l'apparition d'un écart de 0,5 % du PIB sur la base des prévisions du printemps 2014 de la Commission, qui laisse entrevoir un risque de déviation significative par rapport aux exigences du pacte de stabilité et de croissance; en 2015, à renforcer considérablement la stratégie budgétaire pour garantir l'ajustement nécessaire de 0,6 % du PIB en vue de la réalisation de l'objectif à moyen terme, qui garantirait également le respect de la règle relative à la dette; ensuite, jusqu'à ce que l'objectif à moyen terme soit atteint, poursuivre l'ajustement structurel annuel prévu vers l'objectif à moyen terme, conformément à l'exigence d'un ajustement annuel d'au moins 0,5 % du PIB, ou davantage si les conditions économiques sont bonnes ou si cela se révèle nécessaire pour assurer le respect de la règle relative à la dette, de façon à placer le taux d'endettement élevé de l'État sur une trajectoire descendante durable; à assurer une contribution équilibrée de tous les niveaux de pouvoir au respect des règles budgétaires, et notamment de la règle relative à l'équilibre structurel, au moyen d'un instrument contraignant assorti d'une ventilation explicite des objectifs dans une perspective de planification à moyen terme;

2. à améliorer l'équilibre et l'équité du système fiscal dans son ensemble et à préparer une réforme fiscale en profondeur permettant d'alléger la fiscalité du travail en la reportant sur des assiettes fiscales dont l'imposition est propice à la croissance, de simplifier le système fiscal, de fermer la porte aux abus, d'augmenter l'efficacité de la TVA, d'élargir les assiettes fiscales, de réduire les dépenses fiscales et de supprimer progressivement les subventions préjudiciables à l'environnement;

3. à contenir les dépenses publiques futures liées au vieillissement de la population, en particulier en ce qui concerne les retraites et les soins de longue durée, en renforçant les efforts destinés à réduire l'écart entre l'âge effectif et l'âge légal de départ à la retraite, en avançant la mise en œuvre de la limitation des possibilités de départ anticipé à la retraite, en encourageant le vieillissement actif, en alignant l'âge légal de départ à la retraite et les exigences en matière de durée de carrière sur l'évolution de l'espérance de vie et en améliorant le rapport coût-efficacité des dépenses publiques en matière de soins de longue durée;

4. à accroître la participation au marché du travail, notamment en diminuant les freins financiers à l'emploi, en renforçant l'accès au marché du travail pour les groupes désavantagés comme les jeunes et les personnes issues de l'immigration, en améliorant la mobilité professionnelle ainsi qu'en remédiant à la pénurie de main d'œuvre qualifiée et à l'inadéquation des qualifications, de même qu'au problème de l'abandon scolaire; à travers le pays, à renforcer les partenariats entre les autorités publiques, les services publics de l'emploi et les établissements d'enseignement pour apporter un soutien précoce et sur mesure aux jeunes;

5. à restaurer la compétitivité en poursuivant la réforme du système de formation des salaires, y compris de l'indexation des salaires, en concertation avec les partenaires sociaux et dans le respect des pratiques nationales, pour assurer que l'évolution des salaires reflète l'évolution de la productivité au niveau sectoriel et/ou des entreprises ainsi que l'évolution de la situation économique, et prévoir des mécanismes de correction automatiques en cas de besoin, en renforçant la concurrence dans les secteurs de la vente au détail, en supprimant les restrictions excessives dans les services, y compris les services professionnels, et en remédiant au risque de nouvelles hausses des coûts de distribution de l'énergie, en encourageant l'innovation par une rationalisation des régimes de soutien et la réduction des obstacles administratifs et en menant des politiques coordonnées en matière d'enseignement et de formation, pour remédier aux nombreuses inadéquations des qualifications et aux inégalités régionales concernant l'abandon scolaire;

6. à faire en sorte que les objectifs fixés pour 2020 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des activités qui ne relèvent pas du SEQE soient atteints, notamment en ce qui concerne les bâtiments et les transports; à faire en sorte que la contribution des transports soit en adéquation avec l'objectif de réduction de la congestion routière; à convenir d'une répartition claire des efforts et de la charge entre le niveau fédéral et les entités régionales."

Le nouveau gouvernement doit mettre ces recommandations européennes en œuvre.

Principes prioritaires sur la base desquels un gouvernement fédéral peut être formé

Il ressort de l'ensemble des chiffres et paramètres disponibles que notre prospérité et notre bien-être se trouvent sous pression et que nous sommes contraints par la réalité socio-économique à prendre des mesures significatives, d'ordre structurel. L'annonce de plans d'assainissement par la chaîne de magasins Delhaize vient encore de le démontrer.

Notre pays a besoin d'une politique de relance socio-économique forte pour assainir en profondeur les finances publiques et rétablir l'équilibre budgétaire, en vue de permettre la relance économique et de garantir à long terme la pérennité de notre sécurité sociale. Des mesures ambitieuses ne sont pas seulement nécessaires, elles sont également réalisables. La période sans élection courant jusqu'à l'été 2019 – abstraction faite des élections communales et provinciales d'octobre 2018 – offre une fenêtre d'opportunité qui permettrait de prendre de telles mesures ambitieuses.

Ces défis socio-économiques peuvent être résumés en dix principes et objectifs généraux, qui peuvent être à la base d'un accord de gouvernement fédéral. Il semble exister un consensus sur ces principes généraux et une convergence suffisante pour examiner dans une phase ultérieure dans quelle mesure un accord peut être trouvé. Ces principes avaient par conséquent déjà été présentés dans le rapport d'avancement que je vous ai soumis le mardi 17 juin.

Afin de garantir notre modèle socio-économique, caractérisé par un niveau élevé de prospérité et de bien-être, il convient d'augmenter le nombre de personnes au travail et de les maintenir plus longtemps en activité. Les actions suivantes sont par conséquent nécessaires :

- 1. Augmenter le taux d'emploi**
- 2. Préserver le pouvoir d'achat**

Seules la relance de l'économie et la création d'emplois permettront de réaliser ces deux objectifs. L'accent doit donc aussi être mis sur les actions suivantes :

- 3. Renforcer la compétitivité**
- 4. Une politique climatique et énergétique tournée vers l'avenir**

L'objectif ultime de la politique de relance socio-économique n'est pas uniquement notre prospérité mais en premier lieu la garantie de notre bien-être. Des réformes sont donc avant tout nécessaires pour :

- 5. Assurer la sauvegarde de la sécurité sociale**
- 6. Lutter contre la pauvreté**

Pour garantir une politique de relance durable et assurer l'avenir de nos (petits-)enfants, il est indispensable d'assainir durablement les finances publiques :

- 7. Un budget sain dans un contexte européen**

Outre ces priorités socio-économiques essentielles, trois domaines politiques requièrent une attention particulière au vu de leur intérêt social particulier :

- 8. Une société sûre et juste (police, justice)**

9. Renforcer le vivre ensemble (migration)

10. Une gouvernance (plus) efficace

Cette note examine de manière plus approfondie ces dix objectifs sur lesquels règne une convergence. À cet effet, elle indique simultanément les possibles voies et moyens permettant de contribuer à leur réalisation. Ces instruments ont été présentés par un ou plusieurs interlocuteurs durant ma mission d'information et pourraient faire l'objet des négociations de coalition.

1. AUGMENTER LE TAUX D'EMPLOI

Notre pays est confronté à une tâche urgente : augmenter le taux d'emploi, en particulier dans le secteur privé. Cela signifie non seulement plus de personnes au travail, mais aussi une carrière plus longue.

En effet, dans la perspective du vieillissement, un allongement de la durée réelle de la carrière est une condition absolue pour assurer le financement durable des pensions et des soins de santé. Un taux d'emploi plus élevé n'est pas uniquement nécessaire pour garantir une sécurité sociale solide : le travail renforce l'estime de soi et la confiance en soi, et constitue la meilleure garantie d'échapper à la pauvreté.

À cet égard, l'on peut se pencher sur une ou plusieurs des pistes suivantes :

1.1. Un autre modèle de carrière : marché du travail flexible, qualité du travail...

Si l'on souhaite un allongement des carrières, il convient de mettre sur pied un autre modèle de carrière. Ceci afin d'harmoniser les exigences du travail, de la famille et de la prise en charge. Dans ce cadre, les éléments suivants, entre autres, devraient faire l'objet des négociations de coalition :

- Le compte épargne-temps, le compte travail ou le « sac à dos » : un système qui permet aux travailleurs d'accumuler du temps et/ou de l'argent. Ils peuvent ensuite utiliser ce temps et/ou cet argent pour interrompre temporairement leur carrière, pour assurer la transition entre deux emplois (en complément de l'allocation de chômage), ou pour compléter leur pension légale.
- Un marché de travail plus flexible avec, entre autres, une mobilité accrue entre les secteurs public et privé, la possibilité de télétravail...
- Une rémunération qui, davantage qu'aujourd'hui, se base sur les compétences et moins sur l'âge ou l'ancienneté.
- Des mesures visant à encourager l'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que des stages pendant et après la formation scolaire, dans le respect des compétences et responsabilités des entités fédérées.

1.2. Une activation renforcée des demandeurs d'emploi :

La politique d'activation doit se poursuivre et être renforcée. Les éléments suivants, entre autres, doivent être discutés dans ce cadre :

- Les allocations de chômage doivent, davantage qu'aujourd'hui, offrir une véritable assurance contre la perte de revenus suite à un licenciement. Dans le même temps, nous devons inciter

les intéressés à chercher et accepter un travail, en nous attaquant en priorité au piège à l'emploi.

- Parallèlement, la politique doit s'orienter vers un investissement renforcé dans l'activation, le contrôle et, si nécessaire, les sanctions à l'égard des demandeurs d'emploi. À cet égard, différents interlocuteurs attirent l'attention sur la nouvelle compétence que les Régions ont acquise dans ce domaine à la suite de la sixième réforme de l'État.
- Celui qui, malgré une activation intensive, reste au chômage pendant une période longue est généralement confronté à un certain nombre d'autres problèmes qui rendent impossible le passage à un travail rémunéré. Le système actuel entraîne une prise de distance de ces personnes vis-à-vis du marché du travail, un isolement social et une perte de dignité. Dans le cadre des négociations de coalition, il conviendra d'examiner sous quelles conditions l'obligation de service communautaire / prestations d'intérêt public pourrait y remédier.
- L'impact d'un élément activateur introduit par le gouvernement précédent sous la forme d'une dégressivité renforcée de l'allocation de chômage peut être étudié de manière plus approfondie et évalué. À cet effet, il faut aussi vérifier dans quelle mesure le « piège à l'emploi » est combattu.

1.3. Décourager la sortie anticipée du marché du travail

Nous devons garantir notre sécurité sociale à la lumière du coût croissant qu'implique le vieillissement. C'est pourquoi il est capital qu'au cours des prochaines années, un plus grand nombre de personnes travaillent plus longtemps.

- Dans ce cadre, il est fondamental que le gouvernement fédéral conclue un accord sur une réforme structurelle des pensions et se concerte à cet égard avec les partenaires sociaux. Le rapport des experts de la Commission pour la réforme des pensions 2020-2040 offre pour ce faire une solide base scientifique.

2. PRÉSERVER LE POUVOIR D'ACHAT

Quiconque travaille et épargne doit être encouragé à le faire et pouvoir en tirer des bénéfices, davantage qu'aujourd'hui. Entre autres, les suggestions suivantes en la matière peuvent être discutées :

- Nous pouvons renforcer l'incitation au travail en le rendant plus rémunérateur et, donc, en réduisant la charge fiscale marginale et moyenne (cotisations sociales des travailleurs et impôt des personnes physiques) sur les revenus bruts du travail. Une attention particulière peut être accordée aux moyens d'accroître le pouvoir d'achat des bas et moyens salaires. À cet égard, il faut veiller à ce que ces mesures n'aient aucun impact sur les coûts salariaux. Il est essentiel de s'attaquer au piège à l'emploi et de s'assurer que chaque heure travaillée soit effectivement rémunératrice. Les propositions soumises par les interlocuteurs dans ce domaine portent entre autres sur le travail via la quotité du revenu exemptée d'impôt, un bonus à l'emploi social, la diminution de certains tarifs dans l'impôt des personnes physiques, l'exonération limitée d'impôts pour certains salaires (« taux zéro »)...
- Le précompte mobilier sur les revenus des capitaux manque de transparence et de cohérence. Il convient d'harmoniser les taux d'imposition et la base imposable. L'exonération fiscale des carnets d'épargne peut être maintenue. En généralisant l'exonération des revenus

de l'épargne et en offrant une sécurité juridique, il est possible d'activer cette épargne, qui pourra ainsi trouver son chemin vers les entreprises et les projets de société les plus précieux.

- Les citoyens ont droit à une fiscalité simple et juridiquement sûre. Pour ce faire, un pacte fiscal semble constituer un instrument adéquat.

3. RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ

La compétitivité de la Belgique est mise sous pression. Ce sont principalement les coûts salariaux élevés qui portent atteinte à notre position concurrentielle. D'un point de vue international, les prix de l'énergie et l'impôt des sociétés sont également élevés.

La demande d'une politique vigoureuse et proactive de la part du gouvernement fédéral belge, ayant pour objectif de rétablir la compétitivité, d'assurer la sauvegarde des finances publiques et d'améliorer structurellement le climat d'investissement s'est de nouveau fait entendre lorsque, récemment, la Banque centrale européenne (BCE) a introduit des taux de dépôt négatifs.

Le nouveau gouvernement fédéral doit renforcer la capacité de croissance autonome de l'économie belge. Ce n'est qu'en renforçant et en préservant la compétitivité générale de nos entreprises que nous pourrions conserver et améliorer notre position en matière d'exportations - importante pour notre pays -, augmenter le taux d'emploi et garantir notre prospérité et notre bien-être.

Les mesures énumérées ci-après peuvent servir d'inspiration pour la politique à mener.

3.1. Éliminer le handicap des coûts salariaux

Même après l'entrée en vigueur de la loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité, les coûts salariaux moyens ont continué d'augmenter par rapport à nos trois principaux partenaires commerciaux (Pays-Bas, France et Allemagne).

Pour éliminer le handicap des coûts salariaux à court terme et éviter un nouveau déraillement à l'avenir, les mesures suivantes, entre autres, pourraient être abordées lors des négociations de coalition :

- La partie du handicap des coûts salariaux qui s'est ajoutée depuis 1996 (environ +4 %) doit être éliminée le plus vite possible pendant cette législature. Ceci se fera en exécutant les décisions déjà prises et figurant dans le pacte de concurrence, et grâce à des mesures supplémentaires similaires (par ex. modération salariale). En outre, dans un même ordre de grandeur, un effort sera fourni par le biais d'une réforme du mécanisme d'indexation, par exemple via des mesures dans la logique des réformes réalisées ces dernières années. Ces réformes ne peuvent s'effectuer sans tenir compte de la mesure dans laquelle et de la manière dont le pouvoir d'achat des salaires peut être garanti, avec une attention spécifique pour les catégories de revenus les plus basses (voir propositions concernant la préservation du pouvoir d'achat). Il convient aussi de veiller à l'amélioration de notre compétitivité.
- L'adaptation de la loi de 1996. Cette loi prévoit une correction lorsque l'évolution des salaires dans notre pays est supérieure à celle des pays de référence. Une correction est inévitable (notamment eu égard au caractère contraignant de cette disposition, et à la définition d'une base de comparaison internationale plus précise) si l'on veut éviter que la loi perde toute crédibilité.

3.2. Pacte fiscal avec les entreprises

Les mesures suivantes peuvent contribuer à une fiscalité de l'entreprise simple, compétitive et juridiquement sûre, pour garantir un climat d'investissement plus stable. Elles peuvent être discutées durant les futures discussions de coalition :

- une simplification et une harmonisation en profondeur des différentes procédures fiscales. Ces procédures doivent réduire de manière drastique la charge administrative qui pèse sur les contribuables et se conformer à la nouvelle approche adoptée par l'administration : numérisées et visant des groupes cibles au lieu du type de charge.
- compte tenu de l'importance de l'économie « noire » et « grise » et des réalités indéniables que sont l'évasion et la fraude fiscales, une lutte efficace contre la fraude fiscale et sociale et contre le dumping social est souhaitée à l'unanimité. Dans le contexte d'un pacte fiscal et social général, il convient de préciser que la législation et les contrôles doivent exister pour chacun, sans distinction. Pour continuer à garantir la légitimité de notre système, une lutte active contre la fraude s'impose. Ce faisant, les contrôles insensés doivent être évités. Les services d'inspection devraient avant tout se positionner comme des partenaires pour les entreprises, en particulier lors d'une première infraction.
- Pour une réforme de la déduction des intérêts notionnels neutre sur le plan budgétaire, les alternatives suivantes peuvent être prises en considération. Il convient à cet effet de veiller à ce que la réforme ne nuise pas à notre position de « *hub* » pour les investissements internationaux : maintien du système dans ses grandes lignes, tout en luttant contre son utilisation inappropriée et abusive ; ou bien suppression totale et affectation des moyens libérés pour soutenir les entreprises d'une autre manière, notamment par une (forte) baisse du taux de l'impôt des sociétés, en mettant ou non l'accent sur les PME. Des mesures complémentaires peuvent être prises afin que notre pays demeure un lieu attractif pour les centres d'études, les quartiers généraux, les centres de financement et d'autres centres de décision importants ;
- le retrait des mesures fiscales comme par exemple l'augmentation du bonus de liquidation de 10 à 25 %, les amendes excessives de 309 %, la majoration des impôts pour les avantages de toute nature.

3.3. Une politique économique moderne

Une politique plus déterminée encore doit accroître la productivité et renouveler notre tissu industriel. Pour la compétitivité d'une entreprise, les coûts salariaux sont certes importants, mais c'est aussi le cas du développement de produits et de services, de la recherche de nouveaux marchés et de la valeur ajoutée créée.

Les éléments suivants pourraient notamment être abordés lors des négociations de coalition :

- Au moyen d'une politique économique moderne, nous pouvons renforcer notre tissu économique (surtout industriel), stimuler la concurrence, favoriser l'accès aux marchés et garantir au consommateur la possibilité de profiter de produits de qualité.
- Les Régions et Communautés, qui possèdent les compétences et les instruments en matière d'innovation, d'enseignement et de formation, se voient confier un rôle important. Une politique axée sur l'innovation doit stimuler les performances souvent moyennes de nos

entreprises au niveau du *product mix*. L'enseignement et la formation peuvent également contribuer à l'amélioration de la qualité et au renforcement de la compétitivité de notre production économique.

4. UNE POLITIQUE CLIMATIQUE ET ÉNERGÉTIQUE TOURNÉE VERS L'AVENIR

Pour assurer la sécurité d'approvisionnement et compte tenu des problématiques environnementales, il nous faut réaliser un mix énergétique réaliste, abordable et durable, qui contribue à limiter les effets de la pollution et de la surconsommation (notamment) sur notre climat. Il convient de se pencher sur les points suivants, qui peuvent servir de base à des discussions futures :

- La politique menée doit garantir électricité et chauffage en suffisance et à un prix abordable pour les familles et les entreprises. Les propositions qui circulent à ce sujet portent entre autres sur les actions à mener en vue de rendre plus transparente la facture énergétique pour le consommateur final ; sur la poursuite de la libéralisation du marché de l'énergie ; sur la nécessité d'un climat d'investissement stable, qui incite les exploitants potentiels à développer dans notre pays de nouvelles capacités de production ; sur l'étude des échéances de sortie du nucléaire, en fonction de la sécurité d'approvisionnement et du prix de l'énergie ; et sur l'introduction d'une « norme énergétique », permettant une comparaison internationale des prix (cf. logique de la « norme salariale » de 1996).
- La Belgique doit collaborer activement à l'exécution des objectifs climatiques de l'UE dans le cadre de la stratégie UE 2020. Sont par exemple à signaler dans cette perspective : l'importance de l'efficacité énergétique, la volonté de stimuler les sources d'énergie renouvelable et la possibilité de transférer les charges pesant sur le travail vers la pollution de l'environnement.

5. ASSURER LA SAUVEGARDE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Notre protection sociale est devenue un ensemble complexe ; une simplification du système s'impose donc. Celle-ci est également nécessaire pour répondre de manière plus appropriée aux défis qui pèsent sur notre société (mondialisation, informatisation, individualisation, développement durable...).

Concernant la garantie de la protection sociale que notre pays a progressivement constituée, l'attention doit surtout porter sur les pensions, les soins de santé et la lutte contre la pauvreté. Les pistes de réflexion suivantes peuvent être discutées à cet égard :

5.1. Garantir structurellement les pensions

- Pour permettre un financement durable du premier pilier (la pension légale), le nouveau gouvernement à former devra poursuivre la réforme entamée de nos régimes de pension, de sorte que le paiement des pensions puisse être assuré pour l'avenir. Dans ce cadre, il est fondamental que le gouvernement fédéral conclue un accord sur une réforme structurelle des pensions et se concerte à cet égard avec les partenaires sociaux. Le rapport des experts de la Commission pour la réforme des pensions 2020-2040 offre pour ce faire une solide base scientifique.

5.2. Des soins de santé de premier plan accessibles et abordables

L'objectif de chaque politique fédérale doit être de garantir des soins de santé de premier plan, à la fois accessibles et abordables, y compris à long terme. Pour atteindre cet objectif, on peut emprunter une ou plusieurs des pistes suivantes :

- D'autres réformes devraient être mises en œuvre, entraînant une modification d'un grand nombre de processus de gestion, afin de rapprocher la norme de croissance budgétaire de la croissance économique réelle et des besoins réels (voir 7.1. Économies ci-dessous).
- Les éléments suivants, en particulier, seront mis en avant : une modernisation du financement des hôpitaux (entre autres pour lutter contre la surconsommation médicale) et une optimisation de l'offre de services hospitaliers, ainsi qu'une responsabilité accrue des acteurs concernés (prestataires de soins, institutions, mutualités, médecins et patients).

6. LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ

- Un large consensus semble exister quant à la nécessité d'une revalorisation des allocations sociales au niveau du seuil de pauvreté européen (60 % du revenu médian équivalent). Les avantages sociaux liés aux revenus de remplacement doivent dans ce cadre être pris en compte pour atteindre à terme le seuil de pauvreté. Différents interlocuteurs indiquent qu'il est souhaitable d'affecter les moyens disponibles prioritairement, sinon exclusivement, au relèvement des pensions les plus basses, aussi bien pour les salariés que pour les indépendants. En relevant le revenu d'intégration sociale, il faut veiller à éviter les pièges à l'inactivité et, dans le cadre de la politique gouvernementale globale, à ne pas creuser l'écart entre ces revenus de remplacement et le revenu du travail.
- Autres points méritant l'attention : l'attribution automatique de droits, la garantie d'une indexation automatique des allocations,...

7. UN BUDGET SAIN DANS UN CONTEXTE EUROPÉEN

Il doit être clair que nous nous trouvons à la veille d'un assainissement des finances publiques sans précédent. Parallèlement, et conformément aux recommandations européennes, nous devons continuer à investir dans des mesures en vue de stimuler la croissance.

À cet égard, les cinq principes suivants pourraient servir de base à des négociations de coalition :

- (1) nous devons avant tout procéder à cet assainissement par le biais d'une maîtrise des dépenses et en privilégiant au maximum les dépenses soutenant la croissance. Nous pourrions ainsi en même temps réduire le déficit ;
- (2) nous devons opter pour un allègement de la pression (para)fiscale globale, surtout sur le travail et les entreprises ;
- (3) la réalité socio-économique nous impose des mesures structurelles, compte tenu du fait qu'une grande partie du déficit est de nature structurelle. Les mesures non récurrentes devraient donc être évitées autant que possible ;

(4) la politique de relance est élaborée dans le cadre des recommandations européennes citées précédemment. Le nouveau gouvernement devra, en concertation avec l'Union européenne, redéfinir les objectifs du programme de stabilité et tenant compte des objectifs fixés dans le cadre européen d'assainissement budgétaire (en 2015 : épargner 0,6 % du PIB, et ensuite au minimum 0,50 % structurellement par an jusqu'à la réalisation du *medium-term budgetary objective* (MTO)). Le taux d'endettement doit en outre évoluer conformément aux demandes de l'Europe.

(5) les différents niveaux de pouvoir assument les conséquences de leur propre politique. Les charges sont supportées par le pouvoir qui les instaure ; de la même manière, les bénéfices de la politique menée reviennent au niveau de pouvoir concerné. Par exemple, le gouvernement fédéral doit suppléer aux villes et communes quand elles doivent prendre en charge des tâches supplémentaires à cause de la politique fédérale.

Dans ce contexte, le paquet de mesures doit absolument être composé de manière équilibrée et n'épargner aucun domaine ; d'un point de vue social, les efforts doivent être répartis de manière juste sur l'ensemble de la population. À cet égard, il est important que les dépenses de la sécurité sociale demeurent sous contrôle. Elles représentent plus de 75 % des dépenses primaires de l'entité I (le gouvernement fédéral et la sécurité sociale). Si cet aspect n'est pas pris en considération, l'effort d'économies fixé par l'UE n'est pas réalisable.

Il est recommandé d'établir un plan pluriannuel d'assainissement des finances publiques pendant les négociations de coalition. Ce plan pluriannuel devra contenir un ensemble de mesures crédibles. Si tel n'est pas le cas, il est à craindre que notre croissance et notre compétitivité s'érode, et que les réactions négatives des marchés financiers remettent en cause la solvabilité de notre pays, avec toutes les conséquences néfastes qui en découleraient.

7.1. Économies

En vue de maîtriser et de réduire les dépenses publiques, l'on peut continuer à s'appuyer sur les mesures indiquées dans la liste non exhaustive ci-après :

- Le gouvernement fédéral peut et doit travailler de manière plus efficiente. En d'autres termes : fournir une meilleure prestation de services à un coût plus réduit. Une partie substantielle de ce gain d'efficience peut être réalisée au moyen d'une politique du personnel sélective. Pour assurer une meilleure prestation de services avec un personnel réduit, la législation devra être simplifiée dans de très nombreux domaines. La justice sociale doit apparaître de la structure de la politique et non de son détail. Il va de soi que les institutions politiques doivent montrer l'exemple à cet égard.
- Lors de l'élaboration d'une trajectoire budgétaire pour l'assurance maladie, il convient d'examiner la manière de trouver un meilleur équilibre entre les besoins et la croissance économique. Des économies importantes sont envisageables, avec un impact le plus réduit possible pour le patient. Plusieurs idées qui circulent à cet égard peuvent être résumées comme suit : une norme de croissance plus réduite ; un budget des soins de santé qui, après assainissement, croît à un rythme tenant compte de la capacité économique et des besoins réels.

Des économies dans le secteur des soins de santé peuvent notamment être réalisées en : responsabilisant tous les acteurs ; luttant contre la surconsommation et les abus ; éliminant les différences frappantes dans la pratique médicale et dans le traitement des affections ; recourant à des médicaments moins chers et/ou en pesant sur le prix des médicaments ;

réformant le système de financement des hôpitaux ; réduisant les charges administratives pour les médecins et le personnel médical ; renforçant la médecine de première ligne ; investissant davantage dans la prévention (la santé à la place des soins de santé)...

- D'autres possibilités d'économie de la sécurité sociale sont indiciblement liées à la politique passive du marché du travail, plus précisément à l'accroissement du taux d'activité (cfr supra).

7.2. Recettes

S'agissant de la question des recettes, les points suivants peuvent constituer la base des négociations à mener :

- comme indiqué précédemment dans cette note, nous devons opter pour un allègement de la pression (para)fiscale globale. Un allègement des charges fiscales et parafiscales sur le travail et les entreprises est absolument nécessaire dans ce contexte. Chaque heure de travail doit être rémunératrice et l'activité entrepreneuriale doit être récompensée.

Un glissement des charges (tax shift) est possible, en augmentant les impôts indirects et/ou d'autres impôts. Un tel glissement des charges doit naturellement être un véritable glissement permettant de réduire les charges salariales, et ne peut en aucun cas entraîner une augmentation de la charge fiscale globale. S'agissant de la taxe sur la consommation, une comparaison internationale montre que la marge est limitée s'agissant d'une hausse de la TVA et des accises visant à les mettre davantage en conformité avec d'autres pays européens. Une piste à envisager est celle des augmentations orientant les comportements. En cas de hausse éventuelle de la TVA, les répercussions sur l'indice des prix à la consommation et, par conséquent, sur l'évolution des salaires ne doivent pas être perdues de vue.

S'agissant d'un impôt sur le patrimoine et le capital, il convient de faire remarquer que l'impôt sur le patrimoine - sous la forme du précompte immobilier, des droits d'enregistrement et des droits de succession – est déjà élevé en Belgique. Il existe aussi le risque de délocalisation de la base imposable. Certains interlocuteurs souhaitent examiner la possibilité de taxer plus lourdement les plus-values spéculatives.

7.3. Gestion budgétaire

Dans la perspective d'une responsabilisation accrue et dans les limites du budget pluriannuel, le modèle du financement par enveloppe constitue un instrument intéressant qui pourra être examiné dans le cadre des négociations à mener.

Il s'agit de déterminer une enveloppe, fixée en fonction des efforts décidés par le gouvernement qui sont ensuite concrétisés dans des accords clairs et chiffrés en termes de mission, de moyens et de suivi. Dans une certaine mesure, le contrat de gestion s'inscrit dans cette tendance. Dans la pratique, cette procédure peut être introduite pour les services publics fédéraux et, lorsque c'est possible, pour certaines institutions d'utilité publique.

Un tel instrument permet une certaine autonomie de gestion et permet de responsabiliser davantage les responsables. Une telle réforme doit aller de pair avec des modalités de rapport appropriées et une procédure claire, qui permet aux dirigeants d'assumer leurs responsabilités, en s'appuyant sur un contrôle interne avec audit interne, et sur un contrôle politique approfondi d'*output* et d'*outcome*.

* *

*

À côté de ces sept priorités socio-économiques majeures, trois domaines politiques méritent une attention particulière eu égard à leur intérêt social spécifique. Ces domaines sont traités ci-après.

8. UNE SOCIÉTÉ SÛRE ET JUSTE (POLICE, JUSTICE)

Pour permettre une société plus sûre et plus juste, le prochain gouvernement devra poursuivre la réforme de la politique en matière de police et de justice.

Dans le domaine de la sécurité, les mesures suivantes sont à envisager :

- La prévention doit demeurer le point de départ de la politique de sécurité. Les plans stratégiques de sécurité et de prévention pourraient davantage être utilisés comme impulsion pour les actions locales de prévention de la criminalité, des incivilités et de l'insécurité.
- L'organisation, les tâches et les méthodes de la police intégrée, des services de renseignements, des services de sécurité, du secteur privé et leurs instances de contrôle pourraient être davantage harmonisés et optimisés. La protection de la vie privée demeure une préoccupation centrale à cet égard.
- Le terrorisme et le radicalisme doivent être combattus plus efficacement, notamment par une meilleure gestion de l'information au sein de la police, par une simplification des échanges d'informations entre l'Office des Étrangers et ses partenaires (dont la police et la justice), par une plus grande implication des administrations locales avec, notamment, une collaboration et un appui apporté aux villes où ces problèmes se concentrent, par une meilleure coordination des mesures (préventives) concernant la radicalisation violente, et par une meilleure intégrité des données d'identité, par exemple via la mise au point d'un passeport biométrique et l'amélioration des documents relatifs aux étrangers.
- Les nouvelles zones de secours peuvent être rendues opérationnelles. La position de la protection civile dans cet ensemble doit faire l'objet d'une évaluation. Les formations peuvent être revues et les procédures d'intervention uniformisées. Les mesures nécessaires peuvent être prises pour que les pompiers volontaires puissent concilier leur engagement avec leur vie professionnelle et familiale. Les performances et la prestation de services des centres d'appels d'urgence 112 peuvent également être améliorées et la gestion de crise en cas de catastrophe peut être optimisée.

En matière de justice, il est absolument nécessaire de mener une politique qui renforce la confiance dans l'État de droit. Dans cette perspective, entre autres les éléments suivants peuvent alimenter la discussion :

- Une justice moderne, équitable et ferme, doit aboutir à une jurisprudence correcte et plus rapide ainsi qu'à une application crédible des peines. Pour ce faire, une législation prévisible, efficace et stable s'impose ; la mesure de la charge de travail devrait avoir lieu dans tous les tribunaux, la capacité de détention supplémentaire doit être créée et la justice doit être

ouverte, accessible et témoigner d'une approche humaine. La communication, l'information et la transparence vis-à-vis du citoyen sont incontournables.

- La justice se trouve également confrontée à des défis budgétaires dans l'exécution correcte de ses obligations légales. À cet égard, il conviendra notamment d'investir, entre autres, dans la mise sur pied d'un système efficace de contrôle de gestion, d'une politique globale en matière d'achat et de gestion des équipements ; une nouvelle vision doit voir le jour concernant le cycle des dépenses du SPF et l'utilisation des applications IT disponibles.
- Le système d'aide juridique de deuxième ligne doit être réformé pour que son financement reste possible et pour garantir une rémunération correcte des avocats.
- Quelques lois de réforme ont été approuvées lors de la précédente législature : le regroupement des tribunaux dans les plus grands arrondissements, la mobilité de la magistrature et du personnel judiciaire, la réforme de la structure de gestion et l'introduction de contrats de gestion. Il appartiendra au prochain gouvernement de finaliser cette réforme du paysage judiciaire et de la corriger si nécessaire.
- Une attention particulière doit en tout cas être accordée à l'accélération du soutien TIC. Il s'agit d'un élément-clé qui permettra une justice beaucoup plus efficace, dont les jugements sont rendus dans des délais bien plus brefs. Les éléments suivants joueront un rôle central sur ce plan : uniformisation, centralisation, possibilité de réutiliser les données et les fonctionnalités, efficience en matière de coûts.

9. RENFORCER LE VIVRE ENSEMBLE (MIGRATION)

Une enquête internationale montre qu'aucun autre pays européen n'affiche une attitude aussi négative à l'égard de la migration que la Belgique. Pour faire de la migration un phénomène positif, le nouveau gouvernement fédéral doit adopter une vision et oser faire des choix. À cet égard, la politique d'asile doit avant tout respecter pleinement la Convention de Genève et être le reflet de notre solidarité ; la politique de migration doit être axée en premier lieu sur le renforcement du migrant et de notre société.

Les instruments suivants peuvent contribuer à la réalisation de ces objectifs :

- La législation actuelle en matière de migration est un véritable labyrinthe. Des règles simples et claires s'imposent. La législation existante peut être rationalisée et simplifiée d'un point de vue administratif pour garantir des procédures rapides et convenables.
- Pour la procédure d'asile, la Convention de Genève doit être pleinement respectée.
- Par comparaison avec la moyenne européenne, notre pays met davantage l'accent sur ce que l'on appelle les canaux de migration passifs (regroupement familial, asile, régularisation). Il semble indiqué de se concentrer sur la migration active (migration professionnelle et étudiante) en vue d'atteindre un équilibre sain.
- Une politique de retour humaine, correcte et ferme doit en constituer la pièce maîtresse. Cette politique part du principe suivant : départ volontaire si possible, retour forcé s'il le faut. L'écartement des criminels illégaux devrait constituer une priorité à cet égard.

10. UNE GOUVERNANCE (PLUS) EFFICACE

Les circonstances actuelles exigent une intervention d'ordre socio-économique ferme et immédiate. Par conséquent, l'objectif est de former une coalition avec une majorité simple et une convergence socio-économique maximale. La recherche d'une coalition gouvernementale pouvant s'appuyer sur une majorité spéciale au Parlement et visant des réformes institutionnelles n'est pas à l'ordre du jour.

Il doit être clair qu'une telle politique de relance doit aller de pair avec une réforme du gouvernement fédéral pour en faire une organisation efficace, transparente, puissante et offrant un service personnalisé. Le gouvernement peut et doit travailler plus efficacement. En d'autres termes : une meilleure prestation de services à un coût moins élevé. Le gouvernement fédéral se trouve ainsi au service des citoyens et des entités fédérées avec lesquelles il collabore intensément.

Conclusions et recommandations

Au terme de mes activités d'information, il apparaît plus clairement que jamais que le nouveau gouvernement fédéral à former, parallèlement à d'autres missions comme la réforme de la justice, la politique énergétique et du climat et la poursuite de l'adaptation de la politique de migration et d'asile, se trouve confronté à trois défis d'importance majeure en vue de garantir notre prospérité et notre bien-être.

Dans les faits, les défis socio-économiques forment un triptyque. Ce n'est qu'une fois ces points mis en œuvre que nous pourrons garantir une sécurité sociale durable :

- restaurer véritablement la confiance. La profonde insécurité qui règne dans l'environnement social et économique pousse de trop nombreuses entreprises à renoncer à leurs investissements ou à les effectuer autre part, et de trop nombreux consommateurs à remettre leurs dépenses à plus tard ;
- stimuler la compétitivité afin de renforcer notre tissu économique et de consolider notre protection sociale. La recherche de la sécurité juridique jouera un rôle crucial à cet égard. Ainsi, le nouveau gouvernement pourrait prendre rapidement un certain nombre de mesures et s'engager à ne plus y revenir durant le reste de la législature ;
- l'assainissement des finances publiques – c'est-à-dire : retrouver l'équilibre entre revenus et dépenses, ce qui permet également de réduire la dette publique. Le nouveau gouvernement pourrait à cet égard établir un plan réaliste et pluriannuel d'assainissement des finances publiques conforme à la vision de l'Europe, afin de parer aux réactions négatives possibles des marchés financiers qui remettraient en cause la solvabilité de notre pays.

Compte tenu des différences de vision et d'avis, il faudra, à partir des nombreuses propositions faites en la matière, composer un ensemble équilibré de mesures qui garantissent la pérennité de notre tissu économique et de notre protection sociale. Les positions qui ont été formulées à cet égard et les propositions qui ont été avancées font apparaître plusieurs éléments de convergence.

* *

*